





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-39**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1257837-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Grand Projets Urbanisme
Foncier
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BONTHOUX Odile, Monsieur CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, les collectivités cherchent à traiter l'entrée de Ville des Trois Sautets, porte d'entrée majeure d'Aix-en-Provence, sur l'itinéraire mythique de la RN7, qui présentait des activités classiques de ces espaces de faubourg (garage de réparation, station-service, carrosserie...), avec une évolution, ces dernières décennies, en métiers de bouche (boulangerie, primeurs ou autres).

Ce tronçon de RN7, après avoir été départemental, est devenu communal en 2014 (délibération n° DL.2014-210 du Conseil Municipal du 21 juillet 2014) entre le carrefour avec la RD 58H et la limite de commune, le tronçon Mauriat/carrefour RD 58H l'étant devenu en 2012 (délibération n° DL.2012-716 du Conseil Municipal du 9 juillet 2012).

Un principe d'aménagement a été adopté par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) au titre de la compétence « Entrée de Ville » dans les années 2013/2014, qui prévoyait l'intégration d'aménagements cyclables et de plantations d'arbres d'alignement.

Les principaux éléments du programme fonctionnel visaient à aménager une contre-allée pour desservir les constructions au sud en sécurité en limitant les points de cisaillement, la reconfiguration du carrefour avec la RD 58H autour de l'oratoire (Monument Historique inscrit) et une placette au centre d'un espace commercial à venir.

Depuis, la prise en compte du risque inondation de l'Arc a fait évoluer le projet urbain, et le PLU d'Aix-en-Provence approuvé en 2015 a inscrit plusieurs équipements sur ce secteur dont l'emplacement réservé ER 263 pour l'aménagement d'une contre-allée, au bénéfice de la Commune, permettant de desservir les commerces et résidence situés au Sud de l'avenue et de sécuriser leurs accès.

La Ville, devenue Maître d'œuvre du projet d'entrée de Ville par délibération n° DL.2018-256 du Conseil Municipal du 11 juin 2018, puis Maître d'Ouvrage, par délibération n° DL.2019-642 du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, portant convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage, a besoin, pour le réaliser, de maîtriser le foncier correspondant à l'emprise de l'ER n° 263 et une partie de l'ER 290.

Par délibération n°DL.2023-29 en date du 20 janvier 2023, la Ville a souhaité confier à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » un mandat afin d'étudier, d'une part, les faisabilités d'une nouvelle liaison de la RD 58H avec Malacrida, avec franchissement de l'Arc, et d'autre part d'assister la ville dans la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête parcellaire.

Tout au long de cette procédure, des négociations à l'amiable pour l'acquisition des parcelles concernées seront menées. Parallèlement à ces démarches et pour anticiper le cas d'éventuel désaccord, il est proposé de lancer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la réalisation du projet sur les parcelles suscitées.

Dans le cadre de cette procédure, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône doit être sollicité pour l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité.

Le bénéficiaire de cette procédure d'expropriation sera la Commune.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le recours à la procédure d'expropriation telle que prévue par les dispositions des articles R.112-4 et R.112-6 et suivant du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition des parcelles de terrains dont les emprises impactent le projet, qu'elles soient totales ou partielles, et sont nécessaires à l'aménagement de la contre-allée sur le secteur des Trois Sautets ;
- **AUTORISER** le lancement des procédures de DUP et d'enquête parcellaire (procédure conjointe), par la SPLA « Pays d'Aix Territoires » afin de permettre l'acquisition des biens situés dans l'emprise du projet, à l'amiable ou par voie d'expropriation ;
- **AUTORISER** le dépôt du dossier d'enquête publique conjointe par la SPLA « Pays d'Aix Territoires » ainsi que la requête auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône de l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP et à l'enquête parcellaire du projet d'aménagement d'une contre-allée sur le secteur des Trois Sautets, et de tout acte nécessaire à la réalisation de cette formalité, conformément à l'article 4 de la convention de mandat conclue entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA « Pays d'Aix Territoire » le 1^{er} mars 2023.

DL.2024-39 - SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE DES 3 SAUTETS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ARRÊTÉ DE CESSIBILITÉ-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 40
Contre	: 15

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre SPANO

Se sont abstenus

NEANT

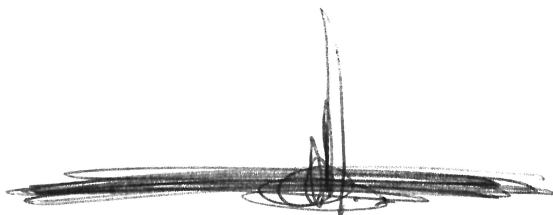
N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



VILLE D' AIX-EN-PROVENCE
 Direction Générale Adjointe des Services Techniques
 Infrastructures et Déplacements
 Direction des Etudes Infrastructures et Prospectives
 Service Etudes Opérationnelles

AVENUE HENRI MALACRIDA
 Aménagement contre-allée

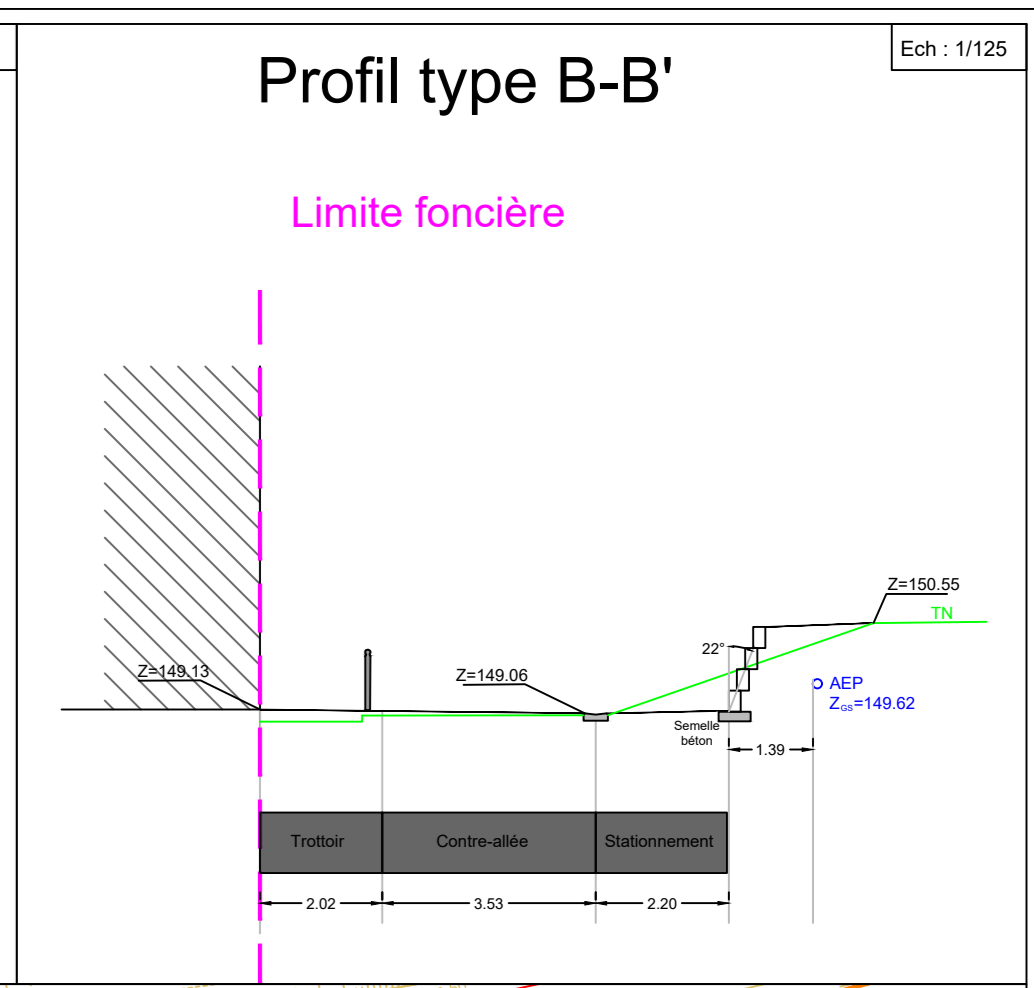
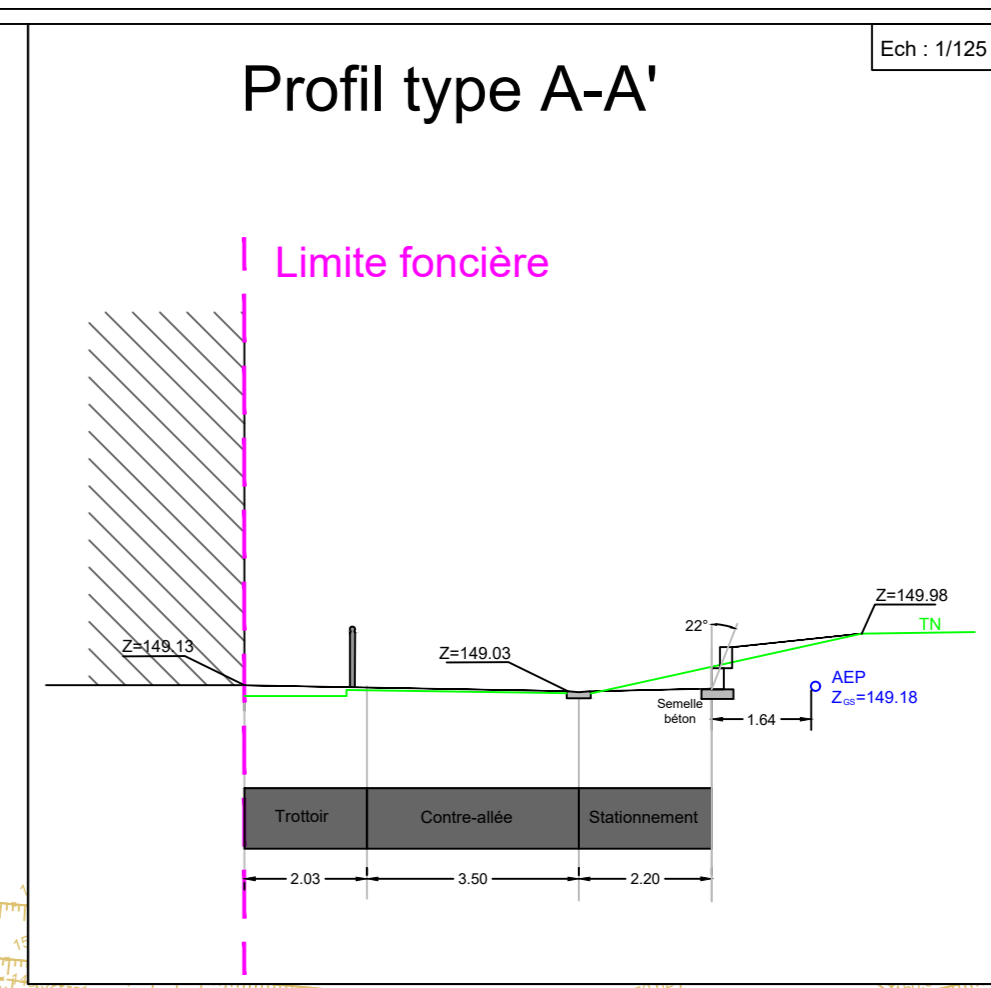
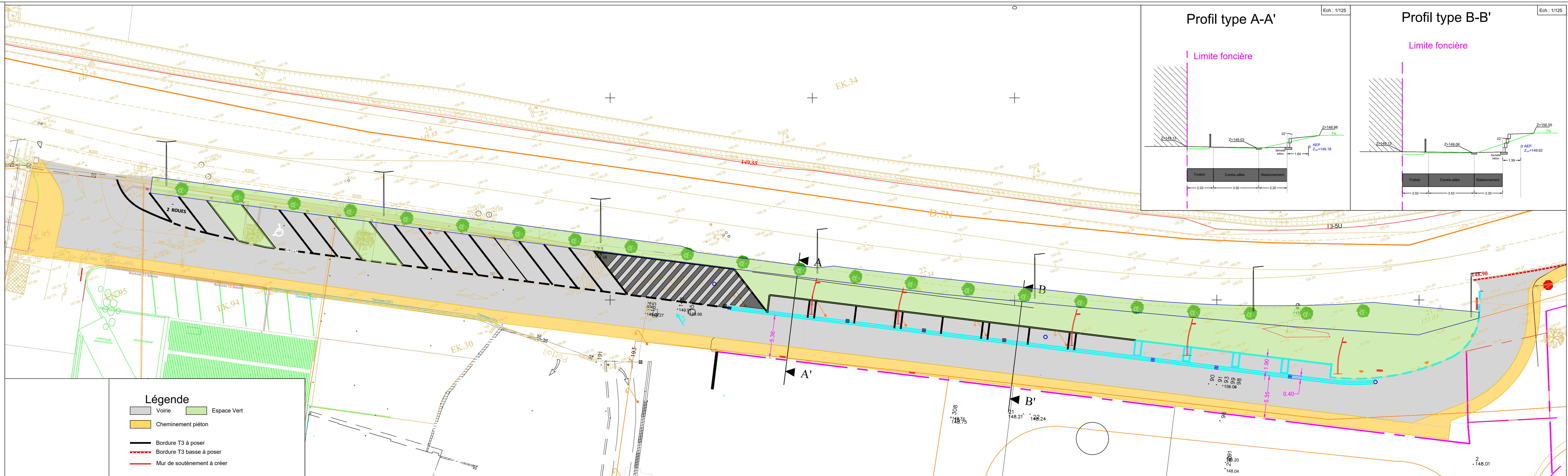
FAISABILITE - ESQUISSE AVANT PROJET

Service	Transmission (Date)	Retour service (Date)	Remarques	Modifications faites le	Validé par
Eclairage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fibre optique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Chauffage urbain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pluvial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mobilier urbain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Signalisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Fibre optique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Espaces verts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Gestion Espace Public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Transport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Echelle : 1/200

Indice	Date	Dessiné par	Modifications
A	08/11/2023	P. GABRIEL	Plan aménagement contre-allée
B	04/12/2023	S. PERDRIX	Plan aménagement contre-allée complète

DOCUMENT
DE TRAVAIL



Légende

 Voie	 Espace Vert
 Cheminement piéton	
 Bordure T3 à poser	
 Bordure T3 basse à poser	
 Mur de soutènement à créer	